

Le Syndicat des biologistes en 4 points

1 • Représentativité. Le SDB a pour vocation de rassembler tous les biologistes libéraux, quel que soit leur diplôme d'origine (pharmacien ou médecin). Il est le principal syndicat représentatif de la profession. Fort de ses **1 870 adhérents**, à 95% en exercice libéral, il est le principal interlocuteur des pouvoirs publics pour la biologie médicale de ville. Il représente 49,25% dans la branche des organisations professionnelles d'employeurs.

2 • Négociation. Le SDB négocie les **accords conventionnels** avec l'Assurance maladie, et représente les biologistes médicaux dans l'ensemble des commissions et des organismes au sein desquels la profession doit faire valoir ses positions. Il représente les biologistes médicaux employeurs dans les négociations de branche dont il a la présidence. Le SDB participe aux discussions avec les ministères et les cabinets des ministres en charge des sujets impactant la profession (santé, économie, travail, etc.).

3 • Valeurs. Depuis 1999, le SDB, né de la fusion des quatre premiers syndicats de directeurs de laboratoires (dont l'historique remonte à 1955), défend le rôle médical du biologiste médical et de ses équipes auprès du patient et sa place dans l'équipe de soins en matière de prévention, dépistage, diagnostic et suivi-adaptation des thérapies. Le SDB a fait le choix de la co-construction et de la participation à l'amélioration du système de soins.

4 • Vie de la profession. Le SDB organise les Journées de l'innovation en biologie (JIB) – www.jib-innovation.com/ le rendez-vous annuel de la profession à laquelle les ministres de la santé ont participé. Il assure un service d'information professionnelle pour ses membres et pour l'ensemble de la profession via son dispositif éditorial et de communication (www.sdbio.eu, newsletters, réseaux sociaux, chaîne YouTube).